

260 - LOOSFELT - 15 10 2019 - 18H21

Sujet: [INTERNET] enquête publique projet éolien "Bersac sur Rivalier"

De : Marie Loosfelt <marie.loosfelt@gmail.com>

Date : Tue, 15 Oct 2019 18:21:59 +0200

Pour : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

Enquête publique

Projet d'éoliennes à Bersac sur Rivalier

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Veillez trouver ci dessous mes observations concernant le projet d'implantation d'éoliennes sur BERSAC SUR RIVALIER.

Vous en souhaitant bonne réception,

Cordialement

Marie LOOSFELT

Intérêt à agir :

Habitante de la Haute Vienne

au : 9 Rue de la Marche

87640 RAZES

Voici ma contribution à l'enquête publique signifiant **mon opposition au projet d'implantation d'éoliennes à Bersac-sur-Rivalier** (Haute Vienne)

Notre département de la Haute Vienne, nos villages, peinent à trouver leur créneau de développement. Aujourd'hui relativement peu peuplée, ayant perdu une partie de l'activité industrielle et agricole, cette région serait « propice » à l'implantation de parcs éoliens géants, de l'avis de certains maires, politiques et investisseurs. Or, la vocation de cette région, longtemps « sous développée », est aujourd'hui avant tout touristique et culturelle ; elle est forte de la beauté et de la diversité de ses paysages, de ses traditions, de ses événements culturels, et de sa richesse historique et architecturale qui font toute son authenticité. Le village de Bersac sur Rivalier est l'un des plus beaux de cette région, et toute sa campagne environnante rayonne d'une authenticité que recherchent les touristes venant dans notre région, ainsi que ceux qui viennent la peupler en continu justement du fait de son caractère préservé.

Le chef de projet a-t-il pris en compte l'importance du tourisme vert dans notre région et de l'impact de l'installation d'une zone industrielle en pleine campagne ?

Le **tourisme vert** est essentiel à la survie de notre département et à la préservation d'une activité économique. Il ne saurait donc constituer une réserve d'énergies renouvelables sous la forme de parcs éoliens géants, dont l'implantation est profondément contradictoire avec cette vocation ; elle grèvera bien au contraire - de fait et pour longtemps - le développement recherché, gâchant pour une bonne partie l'unité et l'authenticité des paysages que recherchent tous ceux qui y séjournent, touristes ou habitants, anciens ou plus récents. Si le département souhaite investir dans cette implantation de parcs éoliens, il faut qu'il soit conscient que cette décision entraînera la déception de nos visiteurs et de ceux qui y vivent, quitte à les décourager de revenir ou d'y rester.

Les études les plus récentes permettent d'émettre les doutes les plus sérieux quant à « l'empreinte écologique » de la construction et de l'installation d'éoliennes géantes, au regard notamment de la question de la biodiversité. Il me semble que le « Bilan écologique » de cette source d'énergie (voir ici la thèse de portée mondiale la plus récente sur le sujet : <https://hal.archives-ouvertes.fr/tel-01306180v1>) serait à même d'apporter un diagnostic catégorique et définitif à ce sujet. Auquel cas, tous les initiateurs de ce programme porteraient d'ores et déjà une très lourde responsabilité vis à vis des générations futures.

Le chef de projet peut-il fournir des documents démontrant l'empreinte écologique des éoliennes industrielles ?

Par ailleurs, les sites resteront pollués par les infrastructures de ces éoliennes dont les provisions pour remise en état des sols ne correspondent en rien aux provisions prévues à cet effet. De nombreux exemples aux USA en témoignent. Par ailleurs les éoliennes accroissent la dépendance vis à vis des pays fabricants et donc pèsent sur le déficit commercial qui n'est pas pris en compte dans les calculs de rentabilité (les principaux fabricants sont Goldwind en Chine, Vestas au Danemark et GE Wind aux Etats Unis. Il n'y a en France aucun fabricant d'éolienne supérieure à 1MW (Source ADEME - https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/filiere_eolienne_francaise_partie1a_etat_lieux_filiere.pdf)

Le promoteur peut-il fournir un devis relatif à la remise en état du site d'implantation ?

Le fonctionnement irrégulier des éoliennes et l'impossibilité de stockage de l'énergie ainsi produite induit la nécessité de recourir à des générateurs thermiques source importante de pollution comme en Allemagne par exemple. En aucune manière les grandes éoliennes sont une solution « durable » au sens écologique du terme. Par ailleurs l'économie du projet éolien est fictif car le bilan

n'est équilibré que par des subventions importantes de l'Etat, une minoration du coût notamment des remises et un prix de rachat fictif.

Le chef de projet peut-il quantifier l'impact carbone des éoliennes du fait de leur intermittence qui induit le relais de centrales thermiques ?

Conscient des enjeux de la préservation des ressources et de la nécessité de trouver des alternatives à l'énergie fossile, il convient de réfléchir à des propositions de programme d'énergies renouvelables, comme par exemple le financement de panneaux solaires sur des surfaces ne nuisant pas à la biodiversité, l'implantation de petites éoliennes individuelles, c'est-à-dire des installations adaptées au territoire d'implantation. L'une des solutions passe aussi par la réduction importante de la consommation énergétique.

Marie LOOSFELT